

DEPARTEMENT DE L'AIN
Commune de 01430
ST MARTIN DU FRESNE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 09 Avril 2013 à 19 heures

Sous la présidence de Mr Dominique TURC, Maire,

En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 13

Absents excusés : Mr BERTRAND ayant donné procuration à Mr LIGNY
Mr DALLOZ ayant donné procuration à Mr CLOCHET.
Mesdames JANIN-THYVOT et MARIONNEAU.

Secrétaire de séance: Mr Hervé LIGNY

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

Arrête et vote le Compte Administratif 2012 de la commune ainsi que celui de l'eau et de l'assainissement. (Il est à noter que Monsieur le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote des comptes administratifs).

Excédent pour la commune : 886 440,52 €.

Excédent pour le service de l'eau et de l'assainissement : 100 186,44 €.

Approuve les Comptes de Gestion 2012 de la commune et du service de l'eau et de l'assainissement.

Décide de l'affectation du résultat pour les deux budgets précités.

Approuve et vote le Budget Primitif 2013 de la commune.

*** En investissement, les travaux suivants seront poursuivis ou réalisés :**

- ✚ Toiture du lavoir du Vivier
- ✚ Finition des travaux de la route de Chamoise
- ✚ Réhabilitation de l'ancienne Poste
- ✚ Aménagement d'une nouvelle cantine
- ✚ Etude pour l'aménagement de l'entrée nord du village
- ✚ Création d'un arborétum montagne de Colléjard.

* **En fonctionnement :**

✚ Le taux des quatre taxes directes locales est fixé comme suit pour 2013 :

- Taxe d'habitation : 11,48%
- Foncier bâti : 9,08%
- Foncier non bâti : 38,63%
- C F E : 17,57%

Il est à noter que les taux restent inchangés par rapport à l'année 2012.

✚ Le martelage des coupes de bois est demandé à l'ONF pour 2013, et il est précisé que le mode de commercialisation sera le suivant : vente publique en bloc sur pied.

✚ Adhésion au Fonds Solidarité Logement pour l'année 2013, contribution fixée à 0,30 € par habitant.

Approuve et vote le Budget Primitif 2013, en ce qui concerne le service de l'eau et de l'assainissement.

Par 10 voix pour et 03 abstentions **se prononce** contre le renouvellement du permis des Moussières demandé par la Société CELTIQUE ERNERGIE au sujet des forages d'hydrocarbures. Cette décision est motivée par le souhait de vouloir préserver la qualité de la ressource en eau, et ainsi d'éviter les recherches d'hydrocarbures en zone karstique.

Est informé qu'une troupe de théâtre voit le jour dans notre commune, il s'agit d'un groupement d'artistes amateurs bénévoles, elle est dénommée Comédie-Ain, et c'est Monsieur Philippe AUBERT qui en est le président.

Séance levée à 22 heures 30.

Le Maire,
Dominique TURC

